



FRAKTION

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

06 JAN. 2016

1664

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 6 janvier 2016

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures concernant la sécurisation des tunnels ferroviaires.

Lors de la réunion de la Commission du Développement durable du 21 octobre 2014, les responsables des CFL ont présenté un concept de sécurisation des tunnels ferroviaires. Il est entre autres prévu d'aménager les accès aux têtes de tunnel, de mettre en place un éclairage adéquat des tunnels bénéficiant d'un dispositif d'alimentation sécurisé en cas de coupure de l'électricité, d'aménager des prises d'électricité pour les besoins des services de secours ou encore un balisage à l'intérieur du tunnel avec indication de la sortie la plus proche.

Ce concept sera progressivement appliqué aux tunnels destinés pour le transport de personnes ayant une longueur supérieure à 250 m. Selon les responsables des CFL, la première phase d'équipement et d'aménagement des tunnels sera réalisée en 2015/16 et concerne entre autres les tunnels de la ligne ferroviaire du nord Luxembourg-Troisvierges (Cruchten, Burden, Michelau, Bourscheid et Fischenterhof).

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- Monsieur le Ministre peut-il nous renseigner sur les travaux réalisés en 2015 dans les tunnels susmentionnés ?
- Monsieur le Ministre peut-il nous renseigner sur les travaux qui seront réalisés en 2016 ?
- Quand les tunnels de Clervaux et de Wiltz vont-ils être aménagés ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marco Schank

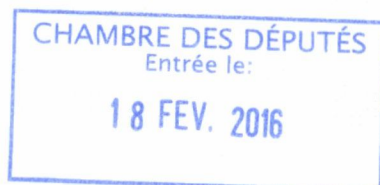
Ali Kaes

Députés



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le



Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°1664 du 6 janvier 2016 des honorables députés Messieurs Marco Schank et Aly Kaes, concernant la sécurisation des tunnels ferroviaires, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

**Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable
et des Infrastructures, à la question parlementaire n° 1664 du 6 janvier 2016
de Messieurs les Députés Marco Schank et Aly Kaes**

Par la question parlementaire, les honorables Députés souhaitent avoir des informations concernant la sécurisation des tunnels ferroviaires.

La sécurisation des tunnels ferroviaires est réalisée dans le cadre d'un concept global de sécurisation des tunnels ferroviaires qui prévoit une classification en 2 types de tunnels, à savoir :

- le type 1 concerne les tunnels d'une longueur supérieure à 400 mètres ;
- le type 2 concerne les tunnels d'une longueur supérieure à 250 mètres et inférieure à 400 mètres.

Pour les tunnels d'une longueur inférieure à 250 mètres, l'intervention des secours est semblable à une intervention en voie courante.

Les travaux de sécurisation se composent d'un lot génie civil qui comprend notamment :

- la création d'accès (chemins, pistes, escaliers, etc.) aux têtes des tunnels ;
- la création d'aires de stationnement et de retournement pour les services de secours ;
- la mise en place de plaques d'identification ;
- la mise en place de plaques signalétiques dans le tunnel ;
- la mise en place d'anneaux de relevage ;
- les fondations pour les guérites ;
- la mise en place de clôtures et portails.

Le lot de génie technique comprend notamment :

- la mise en place d'une guérite contenant le tableau de distribution électrique ;
- l'installation d'une source sécurisée pour l'alimentation du balisage d'auto-sauvetage en fonction du site ;
- la mise en place d'un coffret de raccordement pour groupe électrogène mobile ;
- la mise en place d'un dispositif de balisage d'évacuation dans le tunnel ;
- la mise en place d'un réseau de prises pour les pompiers.

Certains travaux étaient déjà achevés avant 2015, à savoir :

- l'installation d'une ligne souterraine basse tension de Michelau vers la tête Nord du tunnel de Burden et de Goebelsmühle vers la tête Nord du tunnel Fischenterhof ;
- la construction d'une plate-forme pour guérites jumelées GSMR/tunnels à Goebelmühle près de la tête du Nord du tunnel Fischenterhof et entre les tunnels de Michelau et Burden ;
- la fabrication des plaques d'identification des tunnels et la pose.

Pour les travaux à entamer dès 2015 dans les 5 tunnels, classés type 1, l'état d'avancement est le suivant : 30% des travaux de génie civil et 70% des travaux de génie technique sont achevés. Il est prévu de terminer tous les travaux restants en 2016.

Les travaux des tunnels de Clervaux (250 mètres) et de Wiltz (280 mètres) sont classés type 2 et comprennent notamment :

- la création d'accès (chemins, pistes, escaliers, etc.) aux têtes des tunnels ;
- la création d'aires de stationnement et de retournement pour les services de secours ;
- la mise en place de plaques d'identification ;
- la mise en place de clôtures et portails.

Les études y relatives démarreront en 2016. L'exécution sera réalisée après achèvement des travaux du type 1.